



FACULTÉ
DE DROIT

REGLEMENT DE SCOLARITE ET D'EXAMENS

MASTER MENTION DROIT DU NUMÉRIQUE

PARCOURS DROIT ET ACTIVITÉS NUMERIQUES

ANNEE 2025-2026

- Vu le code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3
- Vu les statuts de la faculté de droit
- Vu la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3
- Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3
- Vu le règlement général d'examen de Master de la Faculté de droit

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 23 septembre 2025 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 30 septembre 2025.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants du parcours susmentionné au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants, seuls les courriers envoyés par le biais de l'adresse électronique institutionnelle (prenom.nom@univ-lyon3.fr) font foi.

Article 1. Règle de compensation.

Par dérogation au règlement d'examen général des Master, la compensation entre les semestres des première et deuxième année du parcours ne s'applique pas.

Article 2. Assiduité.

Par dérogation au règlement d'examen général des Master, l'assiduité à l'ensemble des enseignements de la deuxième année du parcours Droit et Activités numériques est obligatoire même pour les matières ou séminaires qui ne font pas l'objet d'un contrôle continu.

L'assiduité vaut également pour les enseignements reportés en cas d'annulation du cours initialement prévu.

Article 3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences.

Les modalités de contrôles des connaissances et des compétences de la deuxième année du parcours sont prévues dans le tableau annexe au présent. Aucune session 2 ou de rattrapage n'est prévue.

Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières.

Article 4. Projet de recherche collective.

Le module projet de recherche collective débute au commencement de l'année universitaire. Le directeur et le directeur adjoint du Master répartissent les étudiants régulièrement inscrits dans différentes équipes.

Chaque équipe doit faire valider un projet de recherche collective qui peut consister en une étude empirique ou l'étude d'un cas d'usage dans le champ du droit du numérique. Le sujet doit être validé et suivi par le directeur ou le directeur adjoint du Master.

Chaque équipe doit remettre un écrit avant le terme de la période de cours de l'année universitaire en vue d'une soutenance collective au cours de la période d'examen du semestre pair.

Les travaux de recherche collective sont évalués à 30h de travail personnel pour chaque étudiant.

Droit et Activités numériques année 2 – Semestre impair

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD		
UE1 : Cours fondamentaux				
Culture numérique	20		4	Grand écrit de 4h (tout documents autorisés)
Droit de la protection des données approfondi	20		5	
Droit général du commerce électronique	20		5	
UE2 : Cours d'approfondissement				
Droit de la communication numérique	10		3	Grand oral sur une matière tirée au sort : 1h de préparation tout documents autorisés ; 20 minutes de passage
Droit de la concurrence appliqué au numérique	10		3	
Droit de la propriété intellectuelle et numérique	10		3	
Droit international privé du numérique	10		3	
Séminaires	10		2	
UE3 : Maîtrise langue étrangère				
Anglais juridique	10		2	Écrit 1h

Droit et Activités numériques année 2 – Semestre pair

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		ECTS de la matière	Modalités des examens (Session initiale et de remplacement)
	CM	TD		
UE1 : Cours fondamentaux				
Culture numérique	20		4	Grand oral (UE1+UE2) : 1h de préparation tout documents autorisés ; 20 minutes de passage.
Droit de la cybersécurité	10		3	
UE2 : Cours d'approfondissement				
Droit de l'intelligence artificielle	10		3	Grand oral (UE1+UE2) : 1h de préparation tout documents autorisés ; 20 minutes de passage.
Séminaires	10		3	
Projet de recherche collective	10		2	Soutenance d'un écrit préalablement soumis
UE3 : Professionnalisation (un module au choix)				
Mémoire de recherche			15	Soutenance
Stage			15	Rapport analytique écrit